

Le secteur de l'édition en Afrique et son rôle dans l'éducation et la croissance économique

Yaoundé (République du Cameroun), 22 et 23 novembre 2017

Plan d'action
Secteur de l'édition et
Accès au matériel éducatif

Plan d'action

Secteur de l'édition

I. Politique en faveur du livre et culture de la lecture

1. Elaboration d'une politique du livre et de la lecture

- Faire du livre et de la culture un objectif stratégique de développement au niveau national;
- Elaborer un plan de mise en œuvre de suivi et d'accompagnement au niveau national et local;
- Prévoir des programmes d'alphabétisation à destination des publics défavorisés.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de l'Education et Ministère de la Culture, IPA, APNET, associations des éditeurs**

2. Développement d'une culture de la lecture

- Développer le réseau des bibliothèques (communales, scolaires et universitaires) et des centres de documentation;
- Améliorer les mécanismes d'acquisition des ouvrages en relation avec les pouvoirs publics et les éditeurs nationaux et étrangers;
- Promouvoir l'implantation de points de lecture notamment dans les quartiers décentrés et défavorisés, notamment en milieu rural et dans les zones isolées ainsi que des campagnes de promotion de la lecture;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation (sites web, medias sociaux, documents éducatifs, etc.) pour l'exposition et la promotion de la littérature;
- Renforcer la diversification de l'offre éditoriale en langues nationales et étrangères;
- Renforcer l'édition des productions universitaires, de la recherche scientifique dans les langues nationales et étrangères;
- Renforcer l'édition des ouvrages de la vulgarisation scientifique, de la littérature de jeunesse et enfantine, destinés aux jeunes et enfants dans les langues nationales et étrangères.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de l'Education, Ministère de la Culture, APNET, associations des éditeurs, les centres de recherche universitaire, les instituts de la recherche en éducation**

3. Promotion de l'identité culturelle

- Encourager la création littéraire et valoriser les auteurs locaux en langues nationale et étrangères;
- Promouvoir des prix, des concours littéraires et la tenue de salons du livre;
- Favoriser l'organisation d'échanges entre écrivains nationaux et étrangers à travers des rencontres internationales, des débats, des foires, des salons littéraires et des résidences d'écriture;
- Favoriser la rencontre entre auteurs, étudiants et élèves dans les établissements d'enseignement, les bibliothèques et les librairies;
- Intégrer les textes de la littérature locale en langues nationales et étrangères dans les manuels, les livres parascolaires, les collections: grand public, de jeunesse et enfantine.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, IPA, APNET, sociétés de gestion collective, associations des éditeurs**

4. Lutte contre la contrefaçon

- Mettre en place ou moderniser des structures nationales, sous régionales et/ou régionales de lutte contre la piraterie et prévoir des mécanismes efficaces de répression des délits de piraterie et de contrefaçon;
- Inventorier et quantifier le périmètre de piratage (par ex. : par titre, par éditeur, par matière pour l'éducation...).

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Justice et de l'Intérieur, OMPI¹, associations des éditeurs**

II. Cadre juridique

1. Mise en place d'un cadre légal

- S'assurer que le secteur de l'édition est couvert par des dispositions législatives et réglementaires pertinentes;
- S'assurer que le cadre légal est équilibré et bénéficie aux auteurs et au développement de l'industrie de l'édition mais aussi aux usagers, notamment en définissant les conditions d'application des exceptions et limitations;
- Evaluer l'opportunité d'amender les textes nationaux existants pour intégrer les développements numériques (*en référence avec les traités de l'OMPI*);
- Etablir un système de dépôt légal national à travers l'instauration d'une bibliothèque nationale;
- Renforcer les capacités des responsables institutionnels et professionnels en matière de droit d'auteur, sensibiliser les éditeurs nationaux au respect du droit d'auteur sur les textes/ images et à la demande systématique d'autorisation lors de reprise de contenus éditoriaux;

1 Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

- Mettre en place un cadre légal pour le développement de la gestion collective des droits relatifs aux œuvres littéraires et scientifiques.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, OMPI**

2. Développement des outils juridiques d'une coopération régionale et internationale

- Encourager les pratiques de coédition et codistribution au niveau régional et international et proposer le cas échéant et sur requête, des modèles de contrats type;
- Promouvoir des accords de licence entre auteurs et éditeurs africains et éditeurs internationaux;
- Promouvoir l'édition Sud-Sud.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, OMPI, IPA, APNET, associations des éditeurs**

III. Chaîne de valeur du livre : auteurs, éditeurs, distributeurs, librairies

1. Amélioration des Données et de la Traçabilité

- Promouvoir l'utilisation de l'ISBN (International Standard Book Number) et de l'ISSN (International Standard Serial Number) pour faciliter la visibilité et l'accessibilité des œuvres nationales et aider les éditeurs à assurer la traçabilité de leurs ouvrages;
- Etablir un cadre - ou développer des systèmes- pour la collecte et l'analyse des données économiques relatives à l'industrie du livre et faciliter les échanges internationaux;
- Partager les bonnes pratiques des pays qui disposent déjà de base de données ou de plates-formes de données.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs**

2. Mesures de soutien et d'incitation

- Développer des mécanismes d'incitation fiscale et de prêts bonifiés au bénéfice des auteurs et des éditeurs;
- Mettre en place des dispositions douanières pour faciliter l'importation d'équipement et de matériel pour la production de livres;
- Engager une réflexion sur les mécanismes de distribution des livres au niveau régional (*mécanismes de soutien versus concurrence = notion de marché équitable*);
- Faciliter l'échange de livres entre pays et notamment entre pays africains;
- Développer l'infrastructure nécessaire pour le cheminement du livre dont des conventions avec services postaux etc...

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Economie, Ministère de la Poste, OMPI, APNET, associations des éditeurs**

3. Mise en place de partenariats publics-privés

- Encourager le partage d'informations et promouvoir l'échange d'informations et de savoir-faire en matière pédagogique;
- Encourager et développer des partenariats publics-privés pour la création d'infrastructures facilitant l'accès et la diffusion de livres;
- Encourager les partenariats nationaux et internationaux pour développer l'édition numérique.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Economie, OMPI, IPA, APNET, associations des éditeurs**

IV. Facteurs de développement

1. Professionnalisation et structuration du secteur du livre

- Sensibiliser les fonctionnaires dans différents domaines non spécialisés à la prise en compte de la spécificité du secteur du livre et de sa contribution fondamentale dans le développement économique et social du pays;
- Renforcer les capacités de tous les acteurs de la chaîne de valeur sur le plan juridique, technique et économique;
- Encourager le partage de savoir-faire entre les professionnels de différents pays (Sud-Sud et Sud-Nord);
- Développer, par le biais du partenariat (sud-sud, sud-nord), les compétences propres au métier d'éditeur, de libraire, et d'écrivain;
- Codifier les règles relatives aux contrats d'édition.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs**

2. Organisations de gestion collective et associations professionnelles

- Renforcer la compétence des sociétés de gestion collective à gérer les licences, de textes et d'images, y compris en format numérique;
- Assurer la mise en place d'un cadre réglementaire efficace et transparent qui maximise la mission et le rôle des organisations de gestion collective au bénéfice des ayants droits et des usagers;
- Soutenir la création d'associations professionnelles là où elles n'existent pas;
- Mettre en commun les meilleures pratiques des sociétés de gestion collective et des fédérations professionnelles;
- Créer des plateformes de discussion, nationales et régionales, pour les organisations professionnelles.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs**

V. Infrastructure et organisation des services

- Se doter des matériels de haut niveau pour la conception et la production de livre de grande qualité;
- Diversifier les services éditoriaux en charge respectivement des formats papier et numérique.

Responsabilités **Les maisons d'édition**

Action Plan

Access to Educational Material

I. Politique d'édition dans le secteur de l'éducation

1. Développement du cadre de coopération entre les responsables publics de l'éducation et les professionnels du livre

- Elaborer une politique de l'édition spécifique au secteur de l'éducation, en faisant participer plus en amont les éditeurs locaux;
- Faciliter l'accès des éditeurs, locaux et internationaux aux curricula et aux programmes élaborés par les pouvoirs publics et encourager la coédition;
- Renforcer la transparence dans la passation des marchés, y compris par le recours à une expertise indépendante à partir de cahiers des charges précis notamment pour les aspects pédagogique et technique;
- Encourager la participation des éditeurs locaux dans la passation des marchés;
- Inscrire cette politique de l'édition dans un cadre institutionnel qui en garantisse la pérennité. Impliquer les librairies dans la distribution des ouvrages;
- Encourager la mise en place de bibliographies nationales;
- Encourager les projets de collaboration entre les bibliothèques nationales et celles des établissements d'enseignement;
- Renforcer le rôle des établissements d'enseignement dans la dissémination des ouvrages scolaires.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de l'Éducation, Ministère de la Culture, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs**

II. Cadre juridique

1. Dispositions légales équilibrées adaptées au secteur de l'édition à des fins éducatives

- S'assurer que le cadre légal est équilibré et bénéficie au développement de l'industrie de l'édition tout en tenant compte des objectifs particuliers liés au secteur de l'éducation, notamment faciliter l'accès au savoir et à la connaissance. Ce qui implique notamment de clarifier les conditions d'application des exceptions et limitations;
- Evaluer l'opportunité d'amender les textes existants pour intégrer les développements numériques et internationaux (en référence avec les traités de l'OMPI);

- Renforcer les capacités des responsables institutionnels et professionnels du secteur éducatif en matière de droit d'auteur.

Responsabilités Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs, OAPI, ARIPO

2. Renforcement de la chaîne de valeur économique au bénéfice des ayants droits

- Augmenter les ressources des créateurs à travers la mise en place des dispositifs de rémunération et de compensation pour l'exploitation commerciale des ouvrages éducatifs;
- Améliorer la gestion collective pour faciliter la mise en place de règles transparentes et efficaces;
- Développer et mettre en œuvre des systèmes de rémunération de la copie privée et de reprographie.

Responsabilités Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Éducation, Ministère de l'Économie, OMPI, IPA, IFFRO, ARIPO, APNET et autres organisations régionales, associations des éditeurs, sociétés de gestion collective

3. Lutte contre la contrefaçon

- Etablir ou moderniser les structures nationales, sous régionales et/ou régionales de lutte contre la piraterie et prévoir des mécanismes efficaces de répression des délits de piraterie et de contrefaçon.

Responsabilités Pouvoirs publics dont Ministère de la Justice et de l'Intérieur, OMPI²

III. Facteurs de développement

1. Professionnalisation du secteur

- Favoriser l'existence de sections spécialisées en matière d'éducation dans les associations professionnelles représentant les auteurs et les éditeurs ainsi que dans les maisons d'édition nationales;
- Sensibiliser les milieux éducatifs à un travail plus collaboratif avec les éditeurs et les sociétés de gestion collective;
- Développer des bibliothèques dans les établissements scolaires;
- Développer l'édition en formats accessibles (au bénéfice des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées – *Traité de Marrakech*) et renforcer les capacités des éditeurs dans ce domaine;
- Bâtir un «case study» sur les accords collectifs étendus (notamment expériences du Malawi et de la Suède) pour une exploitation plus large du modèle;

2 Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

- D'autres études de cas pourront faire l'objet d'échange d'expérience dans un cadre Sud-Sud ou Sud-Nord, comme le dispositif éditorial scolaire mis en place par le ministère algérien de l'éducation nationale.

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Education, OMPI, IPA, IFFRO, APNET, associations des éditeurs**

2. Collaborations au sein de partenariats publics-privés

- Encourager les joint-ventures entre les éditeurs locaux et internationaux portant sur l'éditorialisation des curricula et des contenus pédagogiques;
- Encourager la création de partenariats publics-privés destinés à améliorer l'offre de contenus de qualité en associant, autour de projets pilotes, des éditeurs locaux et internationaux, des pouvoirs publics locaux et éventuellement des sources de financement tiers;
- Etablir un cercle d'éditeurs locaux et internationaux autour de valeurs partagées et d'engagements mutuels, pour monter des partenariats innovants et notamment des PPP (voir ci-dessus).

Responsabilités **Pouvoirs publics dont Ministère de la Culture, Ministère de l'Education, Ministère de l'Economie, OMPI, IPA, APNET, associations des éditeurs, sociétés de gestion collective**

Organisation Mondiale
de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 Genève 20
Suisse

Tél.: +41 22 338 91 11
Tlcp.: +41 22 733 54 28

Les coordonnées des bureaux extérieurs
de l'OMPI sont disponibles à l'adresse
www.wipo.int/about-wipo/fr/offices/